



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 juillet 2017 à 18h00
A Savoie Hexapôle - MERY

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CHINDRIEUX
CONJUX
ENTRELACS
ENTRELACS
MERY
LE MONTCEL
MOTZ
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SERRIERES EN CHAUTAGNE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Corinne CASANOVA
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANCOIS
Jean-Claude CROZE
Nicole FALCETTA
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Eudes BOUVIER
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET
Jacques CURTILLET
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Denise DE MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Gérard GONTHIER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

Absents excusés :

DRUMETTAZ-CLARAFOND

Nicolas JACQUIER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Christophe DERIPPE
Jean-François BRAISSAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Françoise GRAVIER
Martine REVOL
Christian BERGER
Estelle COSTA de BEAUREGARD

ENTRELACS
ENTRELACS
ENTRELACS
Directeur Général des Services
Directeur général adjoint
Directeur des services à la population
Directeur Pôle Eau
Directrice du pôle ressources
Directrice de cabinet
Responsable Maîtrise d'ouvrage
Responsable juridique/assemblées



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 juillet 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 245 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 26 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (27 présents et 28 votants).

EAU POTABLE**Mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau
Etude de faisabilité pour la pérennisation du prélèvement au lac par l'usine de
production d'eau potable de Mémard (commune d'Aix-les-Bains) en présence de
cyanobactéries
Demande de subvention**

Monsieur le Président rappelle le transfert de la compétence eau potable à la CALB, depuis le 1^{er} janvier 2017,

Monsieur le Président indique que conformément à la réglementation « Débits réservés », en ZRE, il est obligatoire de réaliser et mettre en œuvre Plan d'action de la Gestion de la Ressource en Eau du territoire (PGRE). Ce PGRE a été validé en comité de bassin du CISALB le 20 décembre 2016 et approuvé par le préfet le 24 janvier 2017.

L'équilibre du bilan ressources/besoins sur le territoire de Grand Lac est essentiellement basé sur la capacité de l'usine de production d'eau potable de Mémard qui pourra représenter plus de 80 % de la production d'eau potable lors d'étiage en application des débits de restitutions selon l'étude technico économique réalisée de 2014 à 2016.

La prolifération de cyanobactéries constatée depuis juillet 2016 interdit la production d'eau potable par le pompage au lac tandis que l'alternative de production par pompage au puit est plafonnée dans sa capacité de production.

L'objectif de l'étude est de balayer l'ensemble des solutions envisageables et de définir à un niveau « faisabilité » la meilleure solution technico économique qui permettra de pérenniser l'utilisation de la ressource lacustre.

Le rendu de l'étude est attendu pour la fin de cette année 2017.
Sur cette base, un maître d'œuvre pourra ensuite être consulté.

Le montant prévisionnel de l'opération est détaillé comme suit :

OBJET	MONTANT HT
Etude de faisabilité pour la pérennisation du prélèvement au lac par l'usine de production d'eau potable de Mémard en présence de cyanobactéries	25 000,00 €
Prestation de topographie, et de détection	4 000,00 €
Etudes géotechniques	12 000,00 €
Montant total de l'opération	41 000,00 €

Monsieur le Président propose de solliciter l'aide la plus élevée possible auprès des organismes susceptibles de financer ces opérations, soit l'Agence de l'eau et le Département de la Savoie.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la réalisation de l'étude de faisabilité pour la pérennisation du prélèvement au lac par l'usine de production d'eau potable de Mémard en présence de cyanobactéries
- AUTORISE le Président à déposer ce dossier auprès de nos partenaires financiers (Agence de l'Eau et Département de la Savoie) au titre du PGRE et sollicite les subventions les plus élevées possibles,

- SOLLICITE une dérogation pour démarrage anticipé des études préalablement à la décision d'aide des financeurs.

Aix-les-Bains, le 12 juillet 2017

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 27
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Eau potable - Mise en oeuvre du plan de gestion de la ressource en eau - Etude de faisabilité pour la pérennisation du prélèvement au lac par l'usine de production d'eau potable de Mémard (commune d'Aix-les-Bains) en présence de cyanobactéries - Demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 18/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 18/07/2017

Numéro de l'acte : d1969 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170712-d1969-DE

Date de décision : 12/07/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions